

TRAVAUX PREPARATOIRES DU RECALIBRAGE DE LA RUE DE LA GARE

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint chargé de la voirie, rappelle à l'Assemblée que par délibération N° 80/124 en date du 9 Septembre 1980, celle-ci avait autorisé le Maire à consulter l'entreprise qui serait la moins disante à l'appel d'offre des travaux de construction du pont-rail pour les travaux préparatoires du recalibrage de la rue de la Gare.

Une consultation lancée par la Direction Départementale de l'Équipement a donc été réalisée simultanément à la consultation lancée par la S.N.C.F. et auprès des mêmes entreprises en date du 1er Octobre. Sur les 15 entreprises consultées, 7 entreprises ont remis des propositions pour le 20 Octobre 1980.

Après mise au point des propositions concernant les travaux de l'ouvrage S.N.C.F. et les travaux préparatoires du recalibrage de la rue de la Gare, il ressort que l'entreprise FOUGEROLLE de VELISY-VILLACOUBLAY pour un montant estimatif des travaux préparatoires du recalibrage de la rue de la Gare de 593 645 Frs 48 T.T.C. est la moins disante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer un marché avec l'entreprise FOUGEROLLE pour un montant de 593 645 F. 48 T.T.C. concernant les travaux préparatoires au recalibrage de la rue de la Gare.
- rappelle que les crédits nécessaires ont été ouverts en recettes et en dépenses au Budget primitif 1980, section d'investissement.
- précise qu'une provision égale à 5 % du marché devra être prévue afin de pouvoir couvrir éventuellement un supplément de frais issu d'incidents climatiques et techniques.